



Pb de conditions/réparations de vente avec un auto-entrepreneur

Par lamuvasi17

Bonjour à tous.

J'ai fait réparer, enfin plutôt changer la batterie de mon mac book pro en juin 2020. Après 5 ans de bon et loyaux service, mon ordinateur m'affichait "batterie à changer rapidement avant d'endommager votre max"... J'ai choisi un professionnel local et surtout certifié apple pour changer ma batterie dans les meilleures conditions et de redonner un nouveau souffle au matériel qui me permet de travailler depuis plusieurs années.

Le "pro" en question était déjà peu rassurant car après avoir remplacé la batterie pour une neuve, l'ordinateur ne se rallumait plus, qu'il fallait changer la carte mère (c'est comme si un garagiste n'identifie pas une broutille et qu'il décidait de changer tout le moteur), j'ai donc dû téléphoner à un ami dont c'est également la profession qui a trouvé immédiatement le problème, la batterie était en fait mal montée et en démontant et remontant l'ordinateur le bouton de démarrage avec un peu bougé... Alors ce fameux prestataire m'avoue qu'il n'avait jamais ouvert un mac de ma série (15 pouces de 2014).

Après m'avoir remis mon ordinateur "fonctionnel", au bout de quelques semaines je me suis rendu compte que cette nouvelle batterie ne fonctionnait pas mieux que l'ancienne rincée. Après lui avoir fait ce retour, il devait m'appeler pour voir ça plus en détail et voir ce qu'il y avait à faire. Je n'ai jamais eu de ses nouvelles et j'attends toujours sa facture, j'ai le tout de même son devis que j'ai signé. Je viens de le relancer car je viens de me rendre compte que depuis au moins un mois, mon ordinateur m'alerte d'un dysfonctionnement de la batterie, l'alerte ne mentionne plus le changement de la batterie (qui est soit disant neuve et montée par un pro) mais affiche "réparation recommandée" pour la batterie.

La réponse de l'informaticien est que le matériel et ses réparations/prestations sont garantis 1 mois comme c'est mentionné dans ses conditions de ventes sur son site . Ces conditions de ventes, mais sur le devis il est écrit "en validant ce devis vous acceptez nos conditions générales de prestations de services visibles sur www.depannage-mac-saintes.com en bas de pages", or en bas de page si je veux avoir accès aux conditions il faut que je devine qu'elles sont dans les mentions légales du site, se n'est pas vraiment clair tout ça ... Bref ça m'a coûté 300€ pour avoir le sentiment de ce faire arnaquer.

Ma question est la suivante, il y a-t-il un recours à ma situation ? une forme de vice caché ? Un argument légal où la loi serait de mon côté pour faire pression ou me retourner contre ce mauvais professionnel ?

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout.

Dans l'attente de vos réponses et de votre aide je vous souhaite une bonne journée.

VG

Par coprojust

bonjour

si vous n'avez pas payé la facture vous avez au moins des atouts de votre côté pour négocier gentiment (si possible) et vu que la première réparation n'avait pas été bonne

une batterie ça marche ou ça ne marche pas sauf si les performances de la batterie changée ne sont pas conformes à celle d'origine (puissance ,débit max ..)

Par lamuvasi17

Merci pour votre réponse. J'ai payé la facture.

3 semaines après son intervention j'ai fait un retour alarmant à cet auto-entrepreneur, concernant le mauvais fonctionnement de ma batterie, sans réponse de sa part j'ai laissé couler et j'ai remarqué le message "réparation recommandée" ... maintenant il me dit de me référer à la clause du devis que j'ai signé "en validant ce devis vous acceptez nos conditions générales de prestations de services visibles sur

[url=www.depannage-mac-saintes.com]www.depannage-mac-saintes.com[/url] en bas de pages" , mais les conditions ne sont pas réellement en bas de page. Pour moi cette personne a endommagé mon outils de travaille alors que je l'ai payé 300? pour l'entretenir. Je voudrais pouvoir me retourner contre lui afin qu'il trouve une solution.

Par coprojust

par rapport à la toute première " réparation " combien de temps après avez vous fait remarquer que la réparation n'était pas satisfaisante ???

Par lamuvasi17

3 semaines après, il devait me rappeler...

Par chamce

encore un auto entrepreneur corrompu qui arnaque sans scrupule ses clients. Vend-il des ordinateurs ? si vous portez plainte contre lui, votre plainte sera classée sans suite si vous faites appel cela vous coûtera plus cher que d'acheter un nouvel ordinateur

Comment pourriez-vous prouver qu'il y a eu arnaque à votre rencontre de la part de ce professionnel ?

Par lamuvasi17

je pense pas qu'il y ai vraiment arnaque.

Il ne vend pas d'ordinateur. Pour moi je pense qu'il n'est pas compétent en ce qui concerne Apple, qui est plus compliqué à démonté et cie... Et qu'il prend le risque de s'occuper de machine qu'il ne maitrise pas et après il ne peut donc pas assurer le "SAV", sauf que qu'en on est pas compétent on fait pas !

Par chamce

il ne vous a pas dit qu'il était incapable et/ou incompetent de réparer votre ordinateur d'une part et d'autre part, il a facturé une soit disant réparation qui n'en est pas une. Il a abusé de votre confiance et n'a pas eu de scrupule de vous facturer 300 euros pour rien

Par nate9595

bonjour a tous

je suis a entrepreneurs dans la negoce auto,ses bien sur le chiffre d affaires que l on paye et non sur le benefices, le mieux ses d acheter des vehicules de 1000 a 1500 euros et de le revendre 2500 a 3000 euros pour ton sortir le mieux ses de ne pas dépasser 6597 euros par mois en chiffre d affaire ,j ai bien dis chiffre d affaire et non benefices et tu paieras tes 13% sur ton chiffre d affaires moi l avantage que j ai eut ,ses que j ai ben,eficier de l aide de l accre donc je paye que 3% la première année et 6% la 2eme et 9 % la 3eme et apres 13% mes ses sur et certains que ses sur le chiffres d affaires ses ce que je paye actuellement alors les petit rigolo qui disent que ses sur le benefices ,bonne chance a vous en cas de controle cordialement

[url=https://my-ikigai.ch/]cliquez ici[/url]

Par osram

Bonjour,

Ce professionnel A une obligation de résultat.

Vous le mettez en demeure recommandée avec AR de réparer à nouveau votre ordinateur. Vous n'avez pas à payer une deuxième intervention.

Conservez une copie de votre mise en demeure.

Par bolanate95

bonjour a tous

je suis a entrepreneurs dans la negoce auto,ses bien sur le chiffre d affaires que l on paye et non sur le benefices,
le mieux ses d acheter des vehicules de 1000 a 1500 euros et de le revendre 2500 a 3000 euros
pour ton sortir le mieux ses de ne pas dépasser 6597 euros par mois en chiffre d affaire ,j ai bien dis chiffre d affaire et
non benefices et tu paieras tes 13% sur ton chiffre d affaires
moi l avantage que j ai eut ,ses que j ai ben,eficier de l aide de l accre donc je paye que 3% la premiere annee et 6% la
2eme et 9 % la 3eme et apres 13%
mes ses sur et certains que ses sur le chiffres d affaires ses ce que je paye actuellement
alors les petit rigolo qui disent que ses sur le benefices ,bonne chance a vous en cas de controle
cordialement

[url=https://www.benmuminov.com/]benmuminov[/url]

Par osram

Quel rapport avec la question ??????